

Les métiers de l'officine ont de l'avenir

Dédiées à l'humain et porteuses de sens, les professions de l'officine jouent un rôle déterminant au sein du système de santé suisse. Il est donc essentiel que les jeunes optent pour ces formations variées et passionnantes.

Yves Zenger, Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse

Dans le cadre de leurs 250 000 contacts quotidiens avec la clientèle, les plus de 1800 pharmacies d'officine suisses assurent des soins médicaux de premier recours de proximité, s'inscrivant dans un service public essentiel et apprécié de la population. Chaque jour, elles réaffirment leur rôle de piliers des soins médicaux de premier recours et de premières interlocutrices santé pour la population. Les équipes officinales conseillent la population, assument une fonction de triage importante, participent activement à la prévention des maladies et accompagnent les personnes atteintes de maladies chroniques. Elles fournissent des prestations, effectuent des vaccinations, trouvent des solutions alternatives en cas de rupture d'approvisionnement, contribuent à la sécurité de l'approvisionnement et livrent des médicaments à domicile. La palette est vaste ! Ces activités et rôles importants au sein du système de santé impliquent des exigences élevées en matière de formation, tant pour les pharmaciennes et pharmaciens que pour les assistantes et assistants en pharmacie.

Pharmacien-ne : études, formations postgrade et continue permanente

Les pharmaciennes et pharmaciens exercent une profession médicale. Ils disposent d'une grande expertise en matière de médicaments, qu'il s'agisse de leurs effets, de leurs interactions et effets indésirables, de leur composition ou de leur fabrication. Les pharmaciennes et pharmaciens s'assurent que les médicaments sont utilisés de manière efficace, sûre, pertinente et économique. Premier point de contact du système de santé, les pharmaciennes et pharmaciens d'officine assument une fonction de triage essentielle et collaborent avec d'autres professions médicales, comme les médecins de famille. En fournissant des prestations telles que des vaccinations, des examens préliminaires approfondis dans l'espace-conseil ou des mesures de prévention, ils atteignent aussi les personnes en bonne santé qui ne vont jamais ou rarement chez le médecin. Les pharmaciennes et pharmaciens remplissent également d'autres tâches importantes comme le diagnostic et le traitement de maladies ou troubles courants, la validation d'ordonnance, la fabrication de médicaments, la gestion d'équipe, le marketing ou la gestion du stock. Grâce à leur formation de base, postgrade et continue, ils bénéficient d'une préparation idéale pour endosser le rôle d'experts du médicament et de premiers interlocuteurs du système de santé. Pour pouvoir exercer, ils doivent achever les cinq années d'études en pharmacie : celles-ci comprennent trois années de Bachelor dont le stage d'initiation, deux années de Master qui incluent la période d'assistantat ainsi qu'un travail de Master accompli auprès de l'Université de Bâle, Berne, Genève ou de l'EPF de Zurich. L'accent est mis sur la pharmacie clinique. Les étudiantes et étudiants apprennent à effectuer une anamnèse approfondie et un triage leur permettant de déterminer s'ils peuvent remettre un médicament au patient ou s'ils doivent l'orienter vers un cabinet médical ou vers le service des urgences d'un hôpital. Ensuite, ils suivent une formation postgrade de pharmacien-ne spécialiste en

pharmacie d'officine ou hospitalière. Depuis la révision de la loi sur les professions médicales (LPMéd), la formation postgrade FPH en pharmacie d'officine est obligatoire pour toutes les pharmaciennes et tous les pharmaciens ayant achevé leurs études universitaires, s'ils veulent exercer leur profession sous leur propre responsabilité professionnelle et facturer leurs prestations à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS). Les pharmaciennes et les pharmaciens ont obtenu de la politique davantage de compétence dans la prévention et le traitement des cas aigus fréquents ainsi que dans la prise en charge des patients atteints de maladies chroniques. À l'instar des médecins, ils sont légalement tenus de suivre des formations continues tout au long de leur parcours professionnel pour pouvoir exercer sous leur propre responsabilité. Après avoir réussi leur Master, ceux qui le souhaitent peuvent entreprendre une thèse.

Un apprentissage d'assistant-e en pharmacie CFC

Pour devenir assistante ou assistant en pharmacie, il faut accomplir trois années d'apprentissage suivies d'une procédure de qualification. Cette formation exigeante requiert une excellente mémoire, afin de retenir tous les médicaments, plantes médicinales et de nombreuses autres informations indispensables à l'exercice du métier. Outre l'immense base de connaissances à acquérir, il faut faire preuve de bonnes compétences sociales pour composer avec une clientèle hétérogène. Le métier d'assistant-e en pharmacie convient aux personnes qui apprécient les contacts humains, car la clientèle – ou patientèle – est au cœur du travail ; et celle-ci exige des conseils prodigués de façon aimable et compétente. En Suisse, de nombreuses écoles professionnelles proposent cet apprentissage. L'essentiel de l'activité consiste à conseiller la clientèle pour des questions concernant l'automédication ou l'autotraitement (sans visite chez le médecin), divers symptômes et affections ainsi que les médicaments. La profession exige aussi de savoir établir des liens logiques entre plusieurs informations, afin de saisir et d'évaluer toute une palette d'états de santé très différents et d'en déduire les mesures adéquates ou de recommander les produits appropriés. Si nécessaire, il convient de solliciter la pharmacienne ou le pharmacien. Lors de l'exécution d'ordonnances, l'assistant-e en pharmacie est tenu-e d'expliquer aux patientes et patients pourquoi et quand ils doivent prendre le bon médicament en respectant le bon dosage et la bonne fréquence. Au quotidien, les assistant-es en pharmacie doivent aussi prendre contact avec les cabinets médicaux afin d'éviter tout malentendu et organiser le traitement de façon optimale pour leur patientèle. Des tâches administratives et relatives à la gestion des marchandises font également partie du cahier des charges. Les assistant-es en pharmacie doivent notamment gérer les dossiers de la clientèle, appliquer les processus et accomplir leur travail conformément au système de gestion de la qualité et les adapter le cas échéant, commander des médicaments et produits en rupture de stock, réceptionner, contrôler et stocker les livraisons, mais aussi manipuler des produits chimiques sous la responsabilité de la pharmacienne ou du pharmacien. Après quelques années d'expérience professionnelle, les assistant-es en pharmacie ont la possibilité de suivre une formation postgrade d'assistant-e de gestion en pharmacie avec brevet fédéral. Celle-ci leur permet de participer entre autres à la gestion des collaborateurs, à la comptabilité, au marketing, à la facturation ainsi qu'à la correspondance avec les différentes institutions du système de santé. D'autres formations postgrades sont également envisageables dans les domaines du conseil en nutrition, des cosmétiques ou du marketing.

Diverses orientations professionnelles après la formation

Les études en pharmacie et l'apprentissage d'assistant-e en pharmacie offrent de nombreuses possibilités. La plupart des diplômé-es choisissent de travailler en **officine publique**, soit une pharmacie publique en ville ou à la campagne. Les **pharmacies hospitalières** sont en outre très appréciées. Enfin, **l'industrie** – pour la recherche notamment –, les **autorités** ainsi que les **universités** (recherche et enseignement) ont également besoin de personnel médical.

Les assistant-es en pharmacie aussi ont la possibilité de travailler en officine ou en pharmacie hospitalière. Ils peuvent ainsi perfectionner continuellement leurs connaissances dans divers domaines pour acquérir de nouvelles compétences et assumer davantage de responsabilités. Ils peuvent entre autres suivre des formations postgrade pour devenir assistant-e de gestion en pharmacie avec brevet fédéral, délégué-e médical-e certifié-e, spécialiste pharmaceutique avec brevet fédéral ou droguiste ES. Grâce à leur expérience et leurs excellentes compétences sociales, les assistant-es en pharmacie peuvent aisément reprendre un emploi en pharmacie même après une interruption prolongée. En Suisse alémanique, plusieurs écoles professionnelles leur proposent de réactiver et d'actualiser leurs connaissances spécialisées.

Campagne de promotion de la relève

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse fait de la promotion de la relève un projet clé pour les années à venir. « Nous devons motiver les jeunes à choisir l'un des deux profils professionnels. Nous nous donnons pour mission d'adapter continuellement la formation initiale, continue et postgrade aux évolutions et aux besoins du système de santé », affirme Martine Ruggli, présidente de pharmaSuisse.

Une campagne pluriannuelle entend donc montrer que les professions de pharmacien-ne et d'assistant-e en pharmacie sont des métiers variés, offrant des perspectives d'évolution et de multiples débouchés. Son slogan : « Choose your impact – Trouve tes points forts, ton énergie, ton impact, tes possibilités de changer les choses ». Vous trouverez plus d'informations sur le nouveau site Internet www.choose-your-impact.ch.

La dénomination en allemand de la profession d'assistant-e en pharmacie, désormais « **Fachfrau/Fachmann Apotheke EFZ** », a été introduite officiellement le 1^{er} janvier 2022 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur la formation (OrFo). S'appliquant aux apprenti-es débutant en 2022, elle remplace l'ancienne appellation « Pharma-Assistentinnen/Pharmaassistenten EFZ ». Les personnes déjà diplômées ou ayant débuté leur formation en 2021 conservent l'ancien titre.